

Press Release



La communauté internationale rassemblée contre les mines antipersonnel consolide ses liens avec la problématique du handicap

Genève, le 23 Juin 2011 - Les experts participant aux réunions des comités permanents de la Convention des mines antipersonnel ont souligné le lien entre leurs efforts et ceux mis en œuvre par tous les autres acteurs concernés par la suppression des obstacles discriminant les personnes handicapées.

« Plus d'un milliard de personnes dans le monde vivent avec une forme de handicap. Cela signifie qu'il y a plus d'un milliard de personnes, y compris les survivants des mines terrestres dans le monde entier, qui veulent avoir accès à leur environnement, être l'objet d'attitudes positives et être intégrés socialement », a déclaré le Dr Tom Shakespeare de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), parlant au Comités permanents de la Convention sur l'assistance aux victimes. Dr Shakespeare était un invité spécial de la Convention des mines anti-personnel où il a présenté le *Rapport mondial sur le handicap* qui constitue un nouveau jalon dans l'histoire de la prise en charge du handicap au niveau international.

«Le Rapport mondial adopte un approche globale du handicap. Toutes les recommandations du rapport bénéficient également aux survivants des mines », a déclaré le Dr Shakespeare dans sa présentation.

«Le rapport est d'un intérêt particulier pour les Etats parties à la Convention », a déclaré l'Ambassadeur Gazmend Turdiu, le diplomate albanais qui préside la Convention sur les mines antipersonnel. « Cela souligne la discrimination et les obstacles auxquels sont confrontés ceux qui vivent avec un handicap, une situation souvent identique à celle rencontrée par les survivants des mines terrestres », a-t-il dit.

« Le Rapport mondial est particulièrement important étant donné l'engagement des États parties à la Convention à intégrer les survivants des mines dans un contexte plus large de handicap », a déclaré l'ambassadeur. « Son application dans le contexte de la Convention en fait un outil indispensable ».

Selon le rapport, ses personnes sont « en moins bonne santé, ont moins d'opportunités d'atteindre un bon niveau d'éducation, ont moins d'opportunités économiques et souffrent d'un taux de pauvreté plus élevé que les personnes non handicapées ». Comme des millions de personnes vivant avec un handicap, les survivants des mines sont aussi souvent désavantagés lorsque leur santé et leur éducation sont en jeu.

Plus d'une vingtaine d'Etats parties à la Convention sur l'interdiction des mines ont indiqué avoir la charge d'un nombre élevé de survivants. Les efforts mis en œuvre par ces Etats et les autres afin de satisfaire à l'engagement qu'ils ont pris de porter assistance aux survivants ont les qualités nécessaires pour qu'à terme les obstacles que rencontrent les femmes, les filles, les garçons et les hommes handicapés soient surmontés.

###

AP Mine Ban Convention Implementation Support Unit

Pour plus d'informations sur la Convention ou sur les Réunions des Comités Permanents écrivez à: ISU@APMineBanConvention.org ou appelez au +41 (0) 22 906 1679.